

# Infosessie FIC

## Update wetgeving rond etikettering



# Pratiques loyales d'information

## 1. Guidances :

- Concept et portée légale
- Guidances dans le secteur alimentaire - Actualité et projet en cours

## 2. Mention “artisanal” : guidance SPF Economie et contrôles

## 3. Représentations graphiques dans l'étiquetage: projet de guidance belge et contrôles



# 1. Guidances: Concept et portée légale



# Concept et portée légale

Mission du SPF Economie : fournir des renseignements et des conseils, notamment sur les moyens les plus efficaces pour respecter les dispositions du présent Code et ses arrêtés d'exécution ( Art XV.7 CDE)



# Concept et portée légale

Une pratique commerciale est réputée trompeuse si elle contient des informations fausses et qu'elle est donc mensongère ou que, d'une manière quelconque, y compris par sa présentation générale, elle induit ou est susceptible d'induire en erreur le consommateur moyen en ce qui concerne un ou plusieurs des éléments suivants : « les caractéristiques du produit », ect,... ( Art VI.97 CDE)



# Guidances dans le secteur alimentaire: Actualité et projet en cours



# Actualité et projet en cours

La guidance sur la mention “ **Artisanal**” –  
concept et méthode de contrôle

Projet de guidance “ **Réprésentations  
graphiques**” – concept et méthode de travail



## 2. Mention “artisanal”



# Produits artisanaux

- Critères essentiels permettant de considérer que la **mention** “artisanale” n’est pas trompeuse :
  - Ingrédients utilisés
  - Taille de l’unité de fabrication
  - Méthode de production

<https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Entreprises/guidelines-ambachtelijke-producten.pdf>



# Produits artisanaux



# Mention “artisanal” : contrôles

## 3 Hypothèses

1. Cas évident et suffisamment expliqué ou démontré
2. Cas apparaissant comme manifestement abusif
3. Cas douteux

Dans l’hypothèse 2 & 3, un courrier est adressé à la firme



# Mention “artisanal” : contrôles

Pour les situations deux et trois, on s’attend à une réaction de la firme :

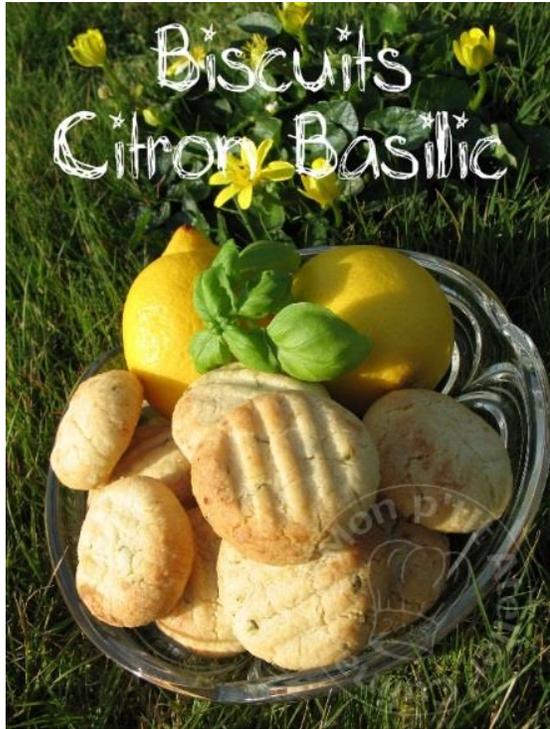
- Justifie correctement la mention “artisanal”
- Adapte son étiquetage dans un délai raisonnable
- Retire son produit du marché



# 3. Représentations graphiques (projet)



# Guidance – Représentations graphiques



# Guidance en préparation

- Groupe de travail qui tente de trouver les bons critères afin de voir ce qui est admis et ce qui ne peut l'être.
- Trouver le juste milieu entre la volonté d'informer le plus correctement possible le consommateur sans brider l'innovation.
- S'inspirer des règles en vigueur dans les pays voisins.



Bedankt – Merci

Questions ?

